



## COMMISSION DE DISCIPLINE

**Présents** : MM. Robert LUCANTE, Alain AGUILAR, Patrick BACCHETTA, Nourédine BAHY (Représentant des Délégués), Hubert BANEY (Représentant des Arbitres), Michel BIRON, Henri CASSOU CONTE, Jean Louis DARDAUD, Michel DESCHAMPS, Martial DUCOIN, Bernard DUPUCH, Christian JUYON.

**Excusés** : Mme Karine DAUMENS. MM. Gilbert MARTINEZ, Jawad MOUKA.

**Ouverture de séance à 18 H 00.**

Ont été enregistrés :

1° Avertissement : 239

2° Avertissement : 70

3° Avertissement = 1 match de suspension ferme : 17

1 Match de suspension ferme : 9

2 Matches de suspension ferme : 4

3 Matches de suspension ferme : 7

4 Matches de suspension ferme : 7

7 Matches de suspension ferme : 1

8 Matches dont 4 avec sursis : 1

## COMMISSION DE DISCIPLINE

**Attention** : le présent document a pour seule fonction de communiquer des délibérations de la Commission Départementale de Discipline à titre d'information. Ce document ne peut donc faire l'objet en l'état d'aucune contestation devant un quelconque organe.

Les décisions et les procès - verbaux sont toujours consultables via Foot clubs.

	<u>Qualité</u>	<u>Clubs</u>	<u>Date Match</u>	<u>Date d'effet</u>	<u>Sanction</u>
U 15 Brassage Niveau 1 Poule A	Joueur	R.C. Chambéry	05/10/2019	06/10/2019	4 Matchs de suspension ferme. Art 6
U 19 Brassage Niveau 1 Poule A	Joueur	E.S. Ambarésienne	05/10/2019	06/10/2019	3 Matchs de suspension ferme. Art 3
Senior Départemental 2 Poule A	Joueur	E.S. du Fronsadais Football	06/10/2019	07/10/2019	3 Matchs de suspension ferme. Art 3
Senior Départemental 2 Poule A	Joueur	A.S. Coteaux Dordogne	06/10/2019	07/10/2019	4 Matchs de suspension ferme. Art 3 et 6
Senior Départemental 2 Poule A	Joueur	F.C. Talence	06/10/2019	07/10/2019	2 Matchs de suspension ferme. Art 2
Senior Départemental 2 Poule B	Joueur	F.C. Talence	06/10/2019	07/10/2019	3 Matchs de suspension ferme. Art 3
Senior Départemental 2 Poule B	Joueur	E.S. Bruges	06/10/2019	07/10/2019	4 Matchs de suspension ferme. Art 6
Senior Départemental 3 Poule B	Joueur	E.S. Bruges	06/10/2019	07/10/2019	3 Matchs de suspension ferme. Art 3
Senior Départemental 3 Poule C	Joueur	Saint Seurin / Saint Estéphe.F.C	06/10/2019	07/10/2019	7 Matchs de suspension ferme. Art 8

## COMMISSION DE DISCIPLINE

<b>Senior Départemental 3 Poule C</b>	<b>Joueur</b>	<b>S.C. Laruscade</b>	<b>06/10/2019</b>	<b>07/10/2019</b>	<b>4 Matchs de suspension ferme. Art 13.1</b>
<b>Senior Départemental 3 Poule D</b>	<b>Joueur</b>	<b>F.C. Arzac le Pian Médoc</b>	<b>06/10/2019</b>	<b>07/10/2019</b>	<b>4 Matchs de suspension ferme. Art 13.1</b>
<b>Senior Départemental 3 Poule D</b>	<b>Joueur</b>	<b>C.M. Floirac</b>	<b>06/10/2019</b>	<b>07/10/2019</b>	<b>3 Matchs de suspension ferme. Art 6</b>
<b>Senior Départemental 3 Poule D</b>	<b>Joueur</b>	<b>A.S. Coteaux Dordogne</b>	<b>06/10/2019</b>	<b>07/10/2019</b>	<b>4 Matchs de suspension ferme. Art 13.1</b>
<b>Senior Départemental 4 Poule C</b>	<b>Joueur</b>	<b>Cocarde Saint Laurent et Benon</b>	<b>06/10/2019</b>	<b>07/10/2019</b>	<b>3 Matchs de suspension ferme. Art 3</b>
<b>Foot Entreprise Départemental 3</b>	<b>Joueur</b>	<b>SNA Athletic Club</b>	<b>03/10/2019</b>	<b>04/10/2019</b>	<b>2 Matchs de suspension ferme. Art 5</b>
<b>Foot Entreprise Départemental 1</b>	<b>Joueur</b>	<b>Nobi Nobi</b>	<b>08/10/2019</b>	<b>09/10/2019</b>	<b>4 Matchs de suspension ferme. Art 13.1</b>
<b>Senior Départemental 2 Poule C</b>	<b>Educateur</b>	<b>F.C. Saint Médard en Jalles</b>	<b>22/09/2019</b>	<b>14/10/2019</b>	<b>8 Matchs de suspension dont 4 avec sursis. Art 8</b>

Clôture de séance à 20 h 00

Le Président de Séance  
Robert LUCANTE

Le Secrétaire de Séance  
Martial DUCOIN



## COMMISSION DE DISCIPLINE

### *Rappels pour informations*

#### *Gestion des avertissements qui se superposent avec des expulsions*

**Cas numéro 1** : exclusion d'un licencié ayant déjà un avertissement au fichier : le joueur est sanctionné du nombre de matchs fermes qui résulte de son exclusion directe. L'avertissement est conservé.

**Cas numéro 2** : exclusion d'un licencié ayant déjà deux avertissements au fichier : le joueur est sanctionné du nombre de matchs fermes qui résulte de son exclusion directe + 1 match ferme.

De ce fait les avertissements antérieurs sont purgés et remis à zéro.

#### *Rappel règlement disciplinaire relatifs aux avertissements :*

1<sup>er</sup> Avertissement : inscription au fichier

2<sup>ème</sup> Avertissement : inscription au fichier

3<sup>ème</sup> Avertissement : 1 match ferme si entre le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> avertissement moins de trois mois se sont écoulés.

#### *Rappel police des terrains et infrastructures sportives*

Article 2.1.b de l'annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Les Clubs qui reçoivent sont chargés de la police du terrain et sont responsables des désordres qui pourraient résulter « **avant, pendant ou après le match** » du fait de l'attitude du **Public**, des **Joueurs** et des **Dirigeants** ou de **l'insuffisance de l'organisation**. Néanmoins, les **Clubs Visiteurs (...)** sont responsables lorsque les **désordres** sont le fait de leurs **Joueurs, Dirigeants** ou **Supporters**.